



Publié le : 08/10/2025

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 25 septembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 21h07

Étaient présents : **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°69), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°69), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Julie CHETTOUH (à compter de la question n°69), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°69), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°42 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 62), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à compter de la question n°5), **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN (à compter de la question n°5), **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°48 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAU, **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS **Besançon :** M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, M. Yannick POUJET, M. Gilles SPICHER, Mme Sylvie WANLIN **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Brailly :** M. Alain BLESSEMILLE, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champoux :** M. Romain VIENET, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Genes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Rancenay :** Mme Nadine

DUSSAUCY, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER , **Thise** : M. Pascal DERIOT, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Aurélien LAROPPE

Procurations de vote : **Audeux** : Mme Agnès BOURGEOIS à M. Olivier LEGAIN, **Besançon** : M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°68 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Benoit CYPRIANI, Mme Claudine CAULET à M. Aurélien LAROPPE, Mme Aline CHASSAGNE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Ludovic FAGAUT à Mme Claude VARET (à compter de la question n°69), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Valérie HALLER à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Christine WERTHE, Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 43), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, M. Yannick POUJET à Mme Frédérique BAERHR, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 5), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, Mme Sylvie WANLIN à Mme Julie CHETTOUH
Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON, **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS à M. Jean-Pierre JANNIN, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND à M. Eloy JARAMAGO, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN, **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA, **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD à Mme Lorine GAGLILOLO, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT à M. Franck RACLOT, **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE à M. Gilles ORY, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN à Mme Anne OLSZAK (jusqu'à la question n°4 incluse), **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD.

Délibération n°2025/2025.00259
Rapport n°5 - Décision Modificative N° 2 de 2025

5
Décision Modificative N° 2 de 2025

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°1	03/09/2025	Favorable
Bureau	11/09/2025	Favorable

Résumé :

La Décision modificative n°2 est la troisième phase budgétaire de l'exercice 2025 après le Budget primitif et la Décision modificative n°1. Elle s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 0,2 M€ en fonctionnement et 0,8 M€ en investissement sur le budget principal, et - 1,1 M€ en fonctionnement et - 0,7 M€ en investissement sur les budgets annexes, les budgets Déchets, Autres ZAE, Eau, Assainissement et Chauffage urbain étant concernés par cette Décision modificative.

La Décision modificative n°2 est la troisième phase budgétaire de l'exercice 2025 après le Budget primitif et la Décision modificative n°1. Elle s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de

- 0,2 M€ en fonctionnement et 0,8 M€ en investissement sur le budget principal,
- - 1,1 M€ en fonctionnement et - 0,7 M€ en investissement sur les budgets annexes (Déchets, Autres ZAE, Eau, Assainissement et Chauffage urbain), cette diminution de crédits correspondant essentiellement à un transfert du budget annexe « Autres ZAE » vers le budget principal, des crédits dédiés à l'aménagement d'une zone, compte tenu d'un changement de mode de gestion.

I. Budget principal

A/ Les ajustements d'inscriptions en recettes

- **Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)**

Suite à la notification de l'Etat reçue le 8 juillet dernier, le territoire de Grand Besançon Métropole (GBM) demeure en 2025 éligible au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), pour un montant total de 4,74 M€, en nouvelle diminution, après 4,94 M€ en 2024 et 5,06 M€ en 2023.

Parallèlement, le territoire reste contributeur au FPIC, avec une contribution en légère hausse, représentant au total 162 K€, contre 151 K€ en 2024 et 44 K€ en 2023.

La dotation nette 2025 représente donc 4,58 M€, en baisse de 213 K€ par rapport à l'an passé, et de 435 K€ par rapport à 2023.

Pour mémoire, 745 territoires intercommunaux sont éligibles au FPIC au niveau national, soit environ 60 % des EPCI. En 2025, GBM est classé au 687^{ème} rang (697^{ème} rang en 2024).

Les parts revenant à GBM, selon la répartition de droit commun entre les communes et la Communauté Urbaine, s'élèvent à 2,54 M€ pour le reversement et 87 K€ pour la contribution, soit un **solde net de 2,45 M€** (2,55 M€ en 2024).

La présente Décision modificative intègre en conséquence des ajustements en recette de - 160 K€ et en dépense de - 13 K€ au vu de cette notification.

- Fiscalité

Les recettes de fiscalité sont abondées des produits perçus au titre des rôles supplémentaires, soit **322 K€**.

Ces rôles supplémentaires correspondent à des ajustements ponctuels en cours d'année des rôles généraux de fiscalité, et incluent des corrections réalisées sur les années précédentes.

B/ Les nouvelles inscriptions en dépenses

- **Dans le secteur de l'Economie**, tout d'abord, des crédits sont intégrés à hauteur de **659 K€** pour le démarrage des travaux que GBM doit réaliser préalablement à l'aménagement de la zone de Cheneau Blond à Saône, tel que le prévoit le protocole validé lors du Conseil de Communauté du 28 septembre 2023. Ils incluent également l'acquisition de la parcelle à la commune de Saône, ainsi que sa cession à la société de projet (inscription d'une recette de **269 K€**).

La commercialisation de cette zone étant gérée par la société de projet, les crédits, initialement inscrits sur le budget annexe « Autres ZAE », sont basculés au budget principal (les budgets annexes de zones étant consacrés aux zones aménagées en régie) dans le cadre de cette décision, ce qui implique en parallèle une diminution des avances versées au même budget annexe pour **646 K€**.

Le solde de l'opération sera inscrit en 2026, ainsi que le fonds de concours à percevoir de la commune pour les travaux de requalification et la participation de la société de projet.

- **Des ajustements de Crédits de Paiement, sans augmentation des Autorisations de Programme** correspondantes, sont également prévus conformément à la logique du Plan Pluriannuel d'Investissement, **attestant de l'accélération de la réalisation des opérations**.

- Ils concernent des avancements de crédits de paiement sur les **Programmes de l'Habitat (1,4 M€)**, et des **Aides à la Pierre (121 K€ en dépenses et en recettes)**, suite aux demandes de versement de subventions des bailleurs et particuliers dans le cadre des constructions et réhabilitations de logements.
- En matière d'**Accueil des gens du voyage**, des crédits de paiement sont inscrits, conformément à la délibération soumise par ailleurs au vote du présent Conseil, pour le PLAI adapté gens du voyage réalisé à Franois par Néolia, avec une augmentation de **20 K€** de la subvention d'équipement, en complément de la subvention de 50 K€ votée lors de Conseil Communautaire du 28 septembre 2023.

A noter que les modifications des échéanciers des Autorisations de Programme précitées font l'objet d'une délibération spécifique.

- **Concernant les eaux pluviales**, le renouvellement des réseaux dans les communes de Pirey et Cussey sur l'Ognon nécessite une inscription complémentaire de crédits de **415 K€**. Cela porte les crédits 2025 à 0,9 M€, dans une logique de prévisions fines en fonction des réalisations. A noter également la réaffectation de 8 K€ d'un fonds de concours communal pour des travaux d'eaux pluviales sur voirie.

- Dans cette même logique, et pour tenir compte du bon avancement des travaux, la Décision modificative intègre une inscription de **744 K€** (en avancement de crédits de paiement) pour la reconstruction de la **Passerelle Jean Abisse et du barreau routier de la rue de Vesoul** (en parallèle du versement d'une soulte par le Département), conformément aux délibérations validées et au PPI présenté en juin 2025 ;

Par ailleurs, 316 K€ de dépenses d'équipement sont inscrites sur la Voirie en parallèle de l'inscription de recettes nouvelles, s'agissant des fonds de concours des communes pour la « sur-qualité » en matière de Gros Entretien Renouvellement et les travaux de requalification.

Une régularisation comptable est également prévue pour 211 K€.

- Les autres ajustements de crédits correspondent à :

- un abondement de 109 K€ en fonctionnement, au titre des acquisitions de pièces pour l'entretien des véhicules du Parc Automobile Logistique, permettant une optimisation de la réparation, et donc de l'utilisation de ces matériels, et 150 K€ en investissement pour la mise en place d'armoires de mobilités et le remplacement d'une chargeuse utilisée pour le chargement des camions.
- 10 K€ supplémentaires en matière de promotion touristique, notamment en matière de visibilité du territoire au niveau national.
- 9 K€ pour l'amélioration du confort thermique dans le bâtiment La City avec l'installation de stores pour lutter contre la chaleur.

C/ Redéploiements de crédits

La Décision modificative prévoit des redéploiements de crédits entre chapitres budgétaires au sein de la section de fonctionnement à hauteur de 12 K€.

D / Opérations financières équilibrées en dépenses et recettes

Des crédits équilibrés en dépenses et recettes sont inscrits afin de constater comptablement les avances sur marchés (91 K€ en écritures d'ordre), ainsi que la transformation des dividendes d'Aktya et Sedia en compte courant d'associés (54 K€) conformément à la délibération présentée au présent Conseil.

E / Nouvel équilibre du budget principal *(Une présentation par chapitre est jointe en annexe)*

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement reste inchangé.

L'équilibre de la section d'investissement se réalise par l'utilisation de l'enveloppe pour investissements à venir (- 2,7 M€).

Le besoin de financement par emprunt n'est pas modifié.

II. Le budget annexe Déchets

A/ Les ajustements de crédits

En fonctionnement, les dépenses sont abondées de 71 K€ afin de participer à la réalisation d'une étude sur le fonctionnement du Centre Technique, à la fois bâtementaire, de circulation et d'usages, et à l'évacuation de déchets du site Jacquard, et afin de prendre en compte les admissions en non-valeur et créances éteintes conformément à la délibération présentée au même Conseil.

En investissement, + 20 K€ sont dédiés à des améliorations des locaux des ripeurs et agents des déchets, ainsi que de l'accueil mutualisé du Centre Technique.

B/ Nouvel équilibre du budget annexe Déchets

L'équilibre de la Décision modificative est assuré par une diminution des dépenses imprévues de fonctionnement inscrites au Budget primitif de - 91 K€, avec un autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement augmenté de + 20 K€.

Le recours à l'emprunt n'est pas modifié.

III. Le budget annexe Autres ZAE

A/ Les ajustements de crédits

Comme indiqué ci-dessus, GBM n'assurant pas en régie la commercialisation de l'extension de la zone de Saône Cheneau Blond, les crédits relatifs à cette opération (- 915 K€ en dépenses et - 269 K€ en recettes) sont transférés sur le budget principal (inscriptions sur 2025 et 2026).

Cette diminution de crédits de fonctionnement implique également l'ajustement à la baisse des opérations d'ordre relatives à la gestion comptable de stock pour - 1,2 M€.

B/ Nouvel équilibre du budget annexe Autres ZAE

L'équilibre de la Décision modificative est assuré par une diminution de l'avance versée par le budget principal pour - 646 K€.

IV. Le budget annexe Eau

A/ Les ajustements de crédits

Les dépenses de fonctionnement sont abondées de 40 K€ pour un ajustement des achats de petit matériel, et 7 K€ pour compléter les crédits prévus au BP pour les créances admises en non-valeur, conformément à la délibération proposée au même Conseil, par redéploiement entre chapitres.

Des crédits équilibrés en dépenses et recettes en investissement, de 175 K€, sont prévus afin de réaliser les régularisations comptables d'avances sur marchés (opérations d'ordre).

Sont également effectués des redéploiements de crédits entre chapitres budgétaires, en investissement, à hauteur de 120 K€.

B/ Nouvel équilibre du budget annexe Eau

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement et le recours à l'emprunt ne sont pas modifiés.

V. Le budget annexe Assainissement

A/ Les ajustements de crédits

Des crédits équilibrés en dépenses et recettes en investissement, de 16 K€, sont prévus afin de réaliser les régularisations comptables d'avances sur marchés (opérations d'ordre).

Sont également effectués des redéploiements de crédits entre chapitres à hauteur de 150 K€ en investissement.

B/ Nouvel équilibre du budget annexe Assainissement

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement et le recours à l'emprunt ne sont pas modifiés.

VI. Le budget annexe Chauffage Urbain

A/ Les ajustements de crédits

Sur ce budget, une régularisation comptable liée à l'annulation et la réémission d'un titre de recette sur exercice antérieur est inscrite pour 77 K€ en recettes et 64 K€ en dépenses.

B/ Nouvel équilibre du budget annexe Chauffage Urbain

Le recours à l'emprunt n'est pas modifié.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2025 par chapitre, tel que présenté en annexe, et conformément aux documents budgétaires.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Aurélien LAROPPE
Vice-Président



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		DM2 2025
R	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	234 166
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-2 015
	014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	-13 228
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-10 000
	67 CHARGES SPECIFIQUES	10 000
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES		218 923
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		218 923

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		DM2 2025
R	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	179 533
	204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	835 749
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-670 000
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 664 936
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	-720 766,52
	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-591 552,48
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES		697 899
O	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	90 919
SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE		90 919
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		788 818

RECETTES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		DM2 2025
R	731 FISCALITE LOCALE	321 871
	73 IMPOTS ET TAXES	-159 972
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 750
	76 PRODUITS FINANCIERS	54 274
SOUS TOTAL RECETTES REELLES		218 923
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		218 923

RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		DM2 2025
R	024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	269 000
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	390 765
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 134
SOUS TOTAL RECETTES REELLES		697 899
O	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	90 919
SOUS TOTAL RECETTES ORDRE		90 919
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		788 818

BA DECHETS (en TTC)

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		DM2 2025
R	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	70 000
	022 DEPENSES IMPREVUES	-90 714
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	714
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES		-20 000
O	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	20 000
SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE		20 000
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		0

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		DM2 2025
R	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 000
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES		20 000
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		20 000

RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		DM2 2025
O	021 VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	20 000
SOUS TOTAL RECETTES ORDRE		20 000
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		20 000

BA AUTRES ZAE (en HT)

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		DM2 2025
R	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	-914 826,48
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES		-914 826,48
O	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-269 000
SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE		-269 000
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		-1 183 826,48

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		DM2 2025
O	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-914 826,48
SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE		-914 826,48
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		-914 826,48

RECETTES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		DM2 2025
R	70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	-269 000
SOUS TOTAL RECETTES REELLES		-269 000
O	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-914 826,48
SOUS TOTAL RECETTES ORDRE		-914 826,48
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		-1 183 826,48

RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		DM2 2025
R	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-645 826,48
SOUS TOTAL RECETTES REELLES		-645 826,48
O	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-269 000
SOUS TOTAL RECETTES ORDRE		-269 000
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		-914 826,48

BUDGET EAU (en HT)

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		DM2 2025
R	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	40 000
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 950
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	-46 950
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES		0
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		0

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		DM2 2025
R	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-120 000
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	120 000
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES		0
O	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	174 964
SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE		174 964
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		174 964

RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		DM2 2025
O	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	174 964
SOUS TOTAL RECETTES ORDRE		174 964
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		174 964

BUDGET ASSAINISSEMENT (en HT)

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		DM2 2025
R	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-150 000
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	150 000
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES		0
O	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	15 996
SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE		15 996
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		15 996

RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		DM2 2025
O	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	15 996
SOUS TOTAL RECETTES ORDRE		15 996
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		15 996

BUDGET CHAUFFAGE URBAIN (en HT)

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		DM2 2025
R	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	64 167
<i>SOUS TOTAL DEPENSES REELLES</i>		<i>64 167</i>
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		64 167

RECETTES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		DM2 2025
R	70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	77 000
<i>SOUS TOTAL RECETTES REELLES</i>		<i>77 000</i>
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		77 000